

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 04899

Numéro SIREN : 850 808 163

Nom ou dénomination : Ainsworth Holdings SAS

Ce dépôt a été enregistré le 07/06/2021 sous le numéro de dépôt 29338

AINSWORTH HOLDINGS SAS

**Rapport du Commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 30 novembre 2020)



Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 30 novembre 2020)

A l'Associé unique
AINSWORTH HOLDINGS SAS
Tour Defense Plaza
23-27, rue Delariviere Lefoullon
92800 Puteaux

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'Associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AINSWORTH HOLDINGS SAS relatifs à l'exercice clos le 30 novembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} décembre 2019 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Estimations comptables

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne la valorisation des titres de participation et autres immobilisations financières.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux participations réciproques vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 27 mai 2021

Le Commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Pierre Marty

Bilan



Bilan Actif

Période du 01/12/19 au 30/11/20

Ainsworth Holdings SAS

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 30/11/2020	Net (N-1) 30/11/2019
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	2 448 447 714	269 952 887	2 178 494 827	2 127 651 745
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL immobilisations financières :	2 448 447 714	269 952 887	2 178 494 827	2 127 651 745
ACTIF IMMOBILISÉ	2 448 447 714	269 952 887	2 178 494 827	2 127 651 745
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	19 396 389		19 396 389	
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	19 396 389		19 396 389	
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités				98 085
Charges constatées d'avance				
TOTAL disponibilités et divers :				98 085
ACTIF CIRCULANT	19 396 389		19 396 389	98 085
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	2 467 844 103	269 952 887	2 197 891 216	2 127 749 831

Bilan Passif

Ainsworth Holdings SAS

Période du 01/12/19 au 30/11/20

RUBRIQUES	Net (N) 30/11/2020	Net (N-1) 30/11/2019
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 2 448 547 714	2 448 547 714	2 448 547 714
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	(358 276 352)	
Résultat de l'exercice	107 584 369	(358 276 352)
TOTAL situation nette :	2 197 855 731	2 090 271 362
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	2 197 855 731	2 090 271 362
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
TOTAL dettes financières :		
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	35 485	10 872
Dettes fiscales et sociales		37 467 597
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL dettes diverses :	35 485	37 478 469
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	35 485	37 478 469
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	2 197 891 216	2 127 749 831

Compte de Résultat



Compte de Résultat (Première Partie)

Ainsworth Holdings SAS

Période du 01/12/19 au 30/11/20

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 30/11/2020	Net (N-1) 30/11/2019
Ventes de marchandises Production vendue de biens Production vendue de services Chiffres d'affaires nets				
Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges Autres produits				
PRODUITS D'EXPLOITATION				
CHARGES EXTERNES Achats de marchandises [et droits de douane] Variation de stock de marchandises Achats de matières premières et autres approvisionnements Variation de stock [matières premières et approvisionnements] Autres achats et charges externes				
TOTAL charges externes :			35 550	12 787
			35 550	12 787
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS				
CHARGES DE PERSONNEL Salaires et traitements Charges sociales				
TOTAL charges de personnel :				
DOTATIONS D'EXPLOITATION Dotations aux amortissements sur immobilisations Dotations aux provisions sur immobilisations Dotations aux provisions sur actif circulant Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :				
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			19	
CHARGES D'EXPLOITATION			35 568	12 787
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(35 568)	(12 787)

Compte de Résultat (Seconde Partie)

Ainsworth Holdings SAS

Période du 01/12/19 au 30/11/20

RUBRIQUES	Net (N) 30/11/2020	Net (N-1) 30/11/2019
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	80 376 774	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	3 083	
Reprises sur provisions et transferts de charges	65 190 921	
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	145 570 778	
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	14 347 839	320 795 969
Intérêts et charges assimilées	45	
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	14 347 884	320 795 969
RÉSULTAT FINANCIER	131 222 893	(320 795 969)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	131 187 325	(320 808 755)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	23 602 956	37 467 597
TOTAL DES PRODUITS	145 570 778	
TOTAL DES CHARGES	37 986 408	358 276 352
BÉNÉFICE OU PERTE	107 584 369	(358 276 352)

Annexe



Règles et méthodes comptables

Ainsworth Holdings SAS

La Société Ainsworth Holdings, immatriculée le 15 mai 2019, a pour objet, en France et dans tout pays :

- La prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises françaises ou étrangères de toutes sortes ; l'acquisition par achat, souscription, ou par tout autre moyen, ainsi que le transfert par vente, échange ou autrement d'actions, de titres, créances, donnant droit à des valeurs mobilières, droits, obligations, billets et autres titres de toutes sortes ;
- La propriété, l'administration, la mise en valeur et la gestion de son portefeuille et de tous droits en rapport avec des brevets, licences, des procédés et marques de fabrique qu'une société de participations financières peut posséder ;
- L'accomplissement de toutes prestations de services ou d'assistance envers toutes sociétés ;
- Toutes prestations en relation avec la centralisation de la trésorerie des entreprises contrôlées par la société, par tout moyen (emprunts, prêts, conventions d'omnium, émissions d'obligations, ...) ;
- L'achat, la vente, la location, le prêt, sous toutes formes, de biens, d'équipement, de matériels et d'outillages ;
- Et généralement toutes opérations d'affaires ou entreprises quelconques, financières, industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières et, plus particulièrement, celles se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus relatés ou qui seraient de nature à faciliter, favoriser ou développer son commerce, et ce, tant en France que dans tous autres pays.

L'exercice s'étale du 1 décembre 2019 au 30 novembre 2020. Il s'agit du deuxième exercice social de la société, d'une durée de 12 mois.

Le total du bilan avant répartition de l'exercice arrêté au 30 novembre 2020, est de 2 197 891 216 euros, et le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégage un gain net de 107 584 369 euros.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles et Méthodes Comptables

Principes, règles et méthodes comptables :

Les comptes annuels de l'exercice arrêtés au 30/11/2020 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, en application des articles L. 123-12 à L. 123-28 et R. 123-172 à R. 123-208 du code de commerce.

Les conventions comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes comptables,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Règles et méthodes comptables

Ainsworth Holdings SAS

Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après :

1) Immobilisations financières.

Les immobilisations financières sont constituées de titres de participation évalués à leur coût d'acquisition.

La société a opté pour l'incorporation dans le coût de revient des frais d'acquisition des titres de participation.

Lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est comptabilisée et complétée le cas échéant par une dépréciation des comptes-courants et une provision pour risques et charges.

2) Créances et dettes.

Les créances et dettes sont enregistrées à leur valeur nominale.

Pour les créances, une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3) Autres participations

<i>Provision pour titre de participation</i>	30/11/2019	Dotation	Reprise	30/11/2020
SCS Carrier Transcold Industries	7 812 203		7 812 203	-
SCS Carrier	57 378 718		57 378 718	-
SCS Carrier Transcold Europe	255 539 563	14 196 009	-	269 735 572
SCS Carrier Transcold France	-	-		-
SAS Elgin Holdings	65 485	151 830		217 315
	320 795 969	14 347 839	65 190 921	269 952 887

4) Autres créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale.

Pour les créances, une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

5) Trésorerie et divers

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont évaluées à leur valeur nominale.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées au dernier prix du marché, s'il y a lieu.

La variation de -98 085 € s'explique par un cash pool de la société Carrier Holdings B.V.

6) Dettes fournisseurs

Les dettes sont enregistrées à leur valeur nominale. La dette qui reste dans les comptes au 30 novembre 2020 correspond aux honoraires de KPMG pour un montant de 9600€ TTC.

Règles et méthodes comptables

Ainsworth Holdings SAS

7) Impôt

Le montant de l'impôt sur les sociétés 2020 s'élève à 23 602 957€. Ce montant inclue les résultats du groupe Carrier : SCS CTI, SCS CTE, SCS CARRIER et SCS CTF.

Faits caractéristiques

Ainsworth Holdings SAS

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Séparation d'UTC

« Le 3 avril 2020, United Technologies Corporation (« UTC ») s'est séparée en trois sociétés indépendantes cotées en bourse ; UTC, Otis Worldwide Corporation et Carrier Global Corporation (la « séparation »).

À la suite de la séparation, la société mère ultime de la société est passée de UTC à Carrier Global Corporation.

Des copies des documents « Form 10 » de Carrier Global Corporation sont accessibles au public et peuvent être obtenus de <https://ir.carrier.com/financials/sec-filings> »

Une nouvelle souche de coronavirus («COVID-19») a fait surface fin 2019 à Wuhan, en Chine et s'est depuis propagée dans le reste du monde. En mars 2020, le COVID-19 a été déclaré comme pandémie par l'Organisation Mondiale de la Santé. La pandémie a eu des effets négatifs sur la juridiction locale et l'économie mondiale, perturbé les chaînes d'approvisionnement et les marchés financiers et entraîné d'importantes restrictions de voyage, notamment des fermetures obligatoires de commerces et un confinement obligatoire.

Les services de la société ont généralement été considérés comme essentiels par nature et les activités se sont poursuivies tout au long de l'épidémie. Ainsworth Holdings prend toutes les mesures prudentes pour protéger la santé et la sécurité des employés et a mis en œuvre le télétravail, dans la mesure du possible, la distance sociale là où le travail à domicile n'est pas possible, y compris dans nos bureaux, des protocoles de nettoyage. La Société a également pris des mesures appropriées pour travailler avec ses clients afin de minimiser les perturbations potentielles posés par la pandémie.

En raison de la pandémie du COVID-19, la société a subi des impacts variés dans l'ensemble de ses activités. Les directeurs ont évalué si le COVID-19 impacte ou non leurs hypothèses concernant les revenus futurs des actifs sous-jacents de la Société ou modifie potentiellement ses passifs. Afin d'évaluer ces impacts, les directeurs ont revu les prévisions concernant les activités commerciales futures, qui ont été soumises aux incertitudes relatives au COVID-19, y compris celles mentionnées dans le paragraphe précédent.

EVENEMENTS POST-CLOTURE

En raison de l'environnement dynamique, les directeurs continueront d'évaluer si ces hypothèses sont raisonnables. De plus, la durée des restrictions gouvernementales n'est pas connue et ne peut être raisonnablement estimée.

Dans tous les cas, la situation et son impact sur la société sont constamment suivis de près par les directeurs et des mesures appropriées sont mises en œuvre pour protéger la société. À l'heure actuelle, les directeurs estiment qu'il n'y a aucun doute sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation, pendant une période de temps raisonnable, à compter de la date de publication des états financiers.

Les événements récents liés à la crise sanitaire générée par l'épidémie de COVID-19 impactent encore l'économie française sur le premier trimestre de l'exercice 2021. A ce stade, ces risques sont toutefois difficilement chiffrables et il est également difficile d'avoir une visibilité sur les impacts à moyen et long terme.

Immobilisations

Période du 01/12/19 au 30/11/20

Ainsworth Holdings SAS

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	2 448 447 714		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL immobilisations financières :	2 448 447 714		
TOTAL GÉNÉRAL	2 448 447 714		

RUBRIQUES	Diminutions par réévaluation	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations			2 448 447 714	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières				
TOTAL immobilisations financières :			2 448 447 714	
TOTAL GÉNÉRAL			2 448 447 714	

État des Échéances des Créances et Dettes

Ainsworth Holdings SAS

Période du 01/12/19 au 30/11/20

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
TOTAL de l'actif immobilisé :			
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices	7 342 121	7 342 121	
État - Taxe sur la valeur ajoutée			
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers			
Groupe et associés	12 054 268	12 054 268	
Débiteurs divers			
TOTAL de l'actif circulant :	19 396 389	19 396 389	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE			

TOTAL GÉNÉRAL	19 396 389	19 396 389	
----------------------	-------------------	-------------------	--

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	35 485	35 485		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Dettes représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				

TOTAL GÉNÉRAL	35 485	35 485		
----------------------	---------------	---------------	--	--

Charges à Répartir sur Plusieurs Exercices

Ainsworth Holdings SAS

Période du 01/12/19 au 30/11/20

RUBRIQUES	Montant	Taux d'amortissem.
Charges différées		
Frais d'acquisition des immobilisations		
Frais d'émission des emprunts		
Charges à étaler		
TOTAL		

Charges à Payer

Ainsworth Holdings SAS

Période du 01/12/19 au 30/11/20

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières divers Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Disponibilités, charges à payer Autres dettes	25 885
TOTAL	25 885

Produits à Recevoir

Ainsworth Holdings SAS

Période du 01/12/19 au 30/11/20

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
<p>Immobilisations financières</p> <ul style="list-style-type: none">Créances rattachées à des participationsAutres immobilisations financières <p>Créances</p> <ul style="list-style-type: none">Créances clients et comptes rattachésPersonnelOrganismes sociauxÉtatDivers, produits à recevoirAutres créances <p>Valeurs Mobilières de Placement</p> <p>Disponibilités</p>	
TOTAL	

Charges et Produits Constatés d'Avance

Ainsworth Holdings SAS

Période du 01/12/19 au 30/11/20

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation		
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL		

Composition du Capital Social

Ainsworth Holdings SAS

Période du 01/12/19 au 30/11/20

CATEGORIES DE TITRES	Nombre	Valeur nominale
1 - Actions ou parts sociales composant le capital soc. au début de l'exercice	2 448 547 714	1
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice		
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	2 448 547 714	1

Le capital social est détenue à 100% par la société Ardmore Holdings SARL.

Tableau de variation des capitaux propres

Période du 01/12/19 au 30/11/20

Ainsworth Holdings SAS

	Solde Initial	Augmentation	Diminution	Solde Final
Capital social	2 448 547 714			2 448 547 714
Primes liées au capital social				
Écart de réévaluation				
Réserves				
Réserve légale				
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Ecart d'équivalence				
Report à nouveau		(358 276 352)		(358 276 352)
Résultat de l'exercice	(358 276 352)	107 584 369	(358 276 352)	107 584 369
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL	2 090 271 362	(250 691 983)	(358 276 352)	2 197 855 731

Ainsworth Holdings SAS

TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

Système de base

Informations en euros

	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier ex clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'ex	Observations
				Brute	Nette						
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations.											
1. Filiales (+ de 50 % du capital détenu par la société).											
SCS CARRIER TRANSICOLD INDUSTRIES	7 145 000	31 730 688	99,98%	182 255 521	182 255 521	0	0	216 944 084	8 875 425	0	
SCS CARRIER	15 509 784	87 689 329	99,99%	857 101 295	857 101 295	0	0	506 275 897	25 013 571	0	
SCS CARRIER TRANSICOLD EUROPE	16 090 700	55 648 272	99,91%	1 338 806 169	1 069 070 597	0	0	411 366 426	42 845 744	0	
SCS CARRIER TRANSICOLD FRANCE	4 479 600	9 509 729	99,97%	68 835 884	68 835 884			113 175 001	5 802 144		
SAS ELGIN HOLDINGS	1 448 845	-250 272	100%	1 448 845	1 231 529			0	1 795		
2. Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société).											
	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	...
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations.											
1. Filiales non reprises au § A.											
a. Filiales françaises (ensemble)											
				0	0	0	0			0	...
b. Filiales étrangères (ensemble)											
				0	0	0	0			0	...
2. Participations non reprises au § A.											
a. Dans des sociétés françaises (ensemble)											
				0	0	0	0			0	...
b. Dans des sociétés étrangères (ensemble)											
				0	0	0	0			0	...

AINSWORTH HOLDINGS SAS

Société par actions simplifiée au capital de 2.448.547.714 EUR
Siège social : : Immeuble le Cristalia – 3, rue Joseph Monier – 92500 Rueil-Malmaison
850 808 163 R.C.S. Nanterre
(la « **Société** »)

PROCÈS-VERBAL
DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
EN DATE DU 31 Mai 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 31 mai,

La société Ardmore Holdings S.à.r.l., société de droit luxembourgeois, dont le siège social est sis 6, rue Jean Monnet, Luxembourg, L-2180, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 235356, associé unique de la Société (l'« **Associé Unique** »), représentée par Monsieur Christian Idzcek Class A Manager et Monsieur Fabrice Rota, Class B Manager,

Ayant constaté que PricewaterhouseCoopers Audit SA, Commissaire aux comptes de la Société, a été dûment informé des présentes,

Après déclaré avoir reçu l'ensemble des documents requis par la loi et les statuts dans un délai raisonnable afin d'en prendre connaissance et de statuer ci-après en connaissance de cause,

A pris les décisions ci-après portant sur l'ordre du jour suivant, par des moyens de téléconférence :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion du Président ;
- Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 novembre 2020 ;
- Approbation des comptes annuels et opérations de l'exercice clos le 30 novembre 2020 et des rapports qui les concernent ; Quitus à la direction ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- Renouvellement du mandat des Administrateurs ;
- Renouvellement du mandat du Président ;
- Renouvellement du mandat du Directeur Général ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique,

- après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président pour l'exercice social clos le 30 novembre 2020 et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes dudit exercice,

approuve les comptes de l'exercice clos le 30 novembre 2020, comprenant le compte de résultat, le bilan et l'annexe, tels qu'ils lui sont présentés et qui se soldent par un bénéfice net comptable de 107.584.369 EUR, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports,

constate, conformément à l'article 223 *quater* du Code Général des Impôts, qu'aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles, visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts, au cours de l'exercice écoulé,

donne, en conséquence quitus au Président, au Directeur Général et aux Administrateurs de leur gestion au

cours de l'exercice écoulé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique,

- sur proposition du Président,

décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice, soit 107.584.369 EUR, au compte « Report à nouveau », dont le montant sera ainsi porté d'un solde négatif de (358.276.352) EUR à un solde négatif de (250.691.983) EUR.

L'Associé Unique **prend acte**, conformément à l'article 243 *bis* du Code Général des Impôts, la Société n'a distribué aucun dividende ou autre revenu au titre du premier exercice de la Société.

TROISIÈME DÉCISION

L'Associé Unique,

- après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président,

prend acte de ce qu'aucune convention telle que visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue par la Société au cours de l'exercice écoulé avec son Président ou son Directeur Général.

QUATRIÈME DÉCISION

L'Associé Unique,

- constatant l'expiration des mandats des administrateurs ce jour,

décide de renouveler, dans des termes et conditions identiques, les mandats d'administrateur de :

- Monsieur Christian Idczak
- Madame Marine Casin,
- Monsieur Nordine Benzakour,
- Madame Véronique Spreadbury,

pour une nouvelle durée d'une année expirant à l'issue des décisions de l'Associé Unique statuant en 2022 sur les comptes de l'exercice clos le 30 novembre 2021.

Les administrateurs exerceront leurs fonctions conformément aux articles 13.2 des statuts de la Société.

Ils ne percevront aucune rémunération pour l'exercice de leurs mandats d'administrateur mais auront droit au remboursement de leurs frais de déplacement et de représentation sur justificatif.

Les administrateurs ont d'ores et déjà déclaré, chacun pour leur propre compte, accepter les fonctions qui leur sont à nouveau confiées.

Ils ont également déclaré satisfaites à toutes les conditions légalement requises, et n'être frappés d'aucune sanction pénale, civile ou administrative de nature à leur interdire l'exercice de ces fonctions.

CINQUIEME DECISION

L'Associé Unique,

- constatant l'expiration du mandat du Président ce jour,

décide de renouveler, dans des termes et conditions identiques, le mandat de Président de Monsieur Christian Idczak pour une durée d'une année expirant à l'issue des décisions de l'Associé Unique statuant au cours de l'année 2022 sur les comptes de l'exercice clos le 30 novembre 2021.

Monsieur Christian Idczak exercera ses fonctions conformément à l'article 14.1.2 des statuts de la Société.

Il ne percevra aucune rémunération pour l'exercice de son mandat de Président mais aura droit au remboursement de ses frais de déplacement et de représentation sur justificatif.

Monsieur Christian Idczak a d'ores et déjà déclaré accepter les fonctions qui lui sont à nouveau confiées.

Il a également déclaré satisfaire à toutes les conditions légalement requises, et n'être frappé d'aucune sanction pénale, civile ou administrative de nature à lui interdire l'exercice de ces fonctions.

SIXIEME DECISION

L'Associé Unique,

- constatant l'expiration du mandat du Directeur Général ce jour,

décide de renouveler, dans des termes et conditions identiques, le mandat de Directeur Général de Madame Marine Casin pour une durée d'une année expirant à l'issue des décisions de l'Associé Unique statuant au cours de l'année 2022 sur les comptes de l'exercice clos le 30 novembre 2021.

Madame Marine Casin exercera ses fonctions conformément à l'article 14.2.2 des statuts de la Société.

Elle ne percevra aucune rémunération pour l'exercice de son mandat de Directeur Général mais aura droit au remboursement de ses frais de déplacement et de représentation sur justificatif.

Madame Marine Cassin a d'ores et déjà déclaré accepter les fonctions qui lui sont à nouveau confiées.

Elle a également déclaré satisfaire à toutes les conditions légalement requises, et n'être frappée d'aucune sanction pénale, civile ou administrative de nature à lui interdire l'exercice de ces fonctions.

SEPTIEME DECISION

L'Associé Unique **donne** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un d'extrait du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales de publicité.

* * *

*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.

DocuSigned by:
Christian Idczak
E80F261A3B01499...

Ardmore Holdings S.à.r.l.
Associé Unique
Représenté par : Monsieur Christian Idczak
Class A Manager

DocuSigned by:
Fabrice Rota
2D73549A5EC6409...

Ardmore Holdings S.à.r.l.
Associé Unique
Représenté par : Monsieur Fabrice Rota
Class B Manager